

S. N. C. F.
Région du NORD
Voie et Bâtiments

AFFAIRES GÉNÉRALES

V 932

Section №

Guerre

Subdivision N° DIVERS

Protection contre les attaques aériennes

Titre du dossier : 7/2 Instruction Z

Année 1941 N°s 2005

Année 1942 N°s 10

Année 1943 N°s 4002

Année 19 Nos

Année 19____ Nos____

Année 19 Nos

Année 19 Nos

Année 19 Nos

Année 19 ____ Nos

Année 19 ____ Nos ____

Année 19 Nos

Année 19 N°s

N° des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Adresses	OBSERVATIONS
2233	30 decembre	Cambonmae		Guillaume 9 d.		
2267	21 janv.	Cambonmae		Guillaume - d		
2270	24 "	Gerardis		Wagnon - d		
2280	31 "	Guillaume		Cambonmae 3 d		
2283	2 fevrier	Wagnon		Chefs subd on 1 d.		
2284	4 "	Widman		Wagnon 1 d.		

N° des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
2305 ³	18 Fév	3 armes		Wagnon		cl
2308	19 Fév	Degardin		Guillaume	2	cl
2342	13 mars	Degardin		Guillaume	-	cl
2352 ¹	18 mars	Guillaume		Cambournac	1	cl
<i>(1943)</i>						
2810	19/3	Cambournac		Guillaume	1	cl
2875	19/3	Degardin		Guillaume		cl
2891	29/3	Wagnon		I.V.	1	cl

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
2980	6/5	Cambourneac		Guillaume		cl
3.027	21/5	Cambourneac		Guillaume		cl
3038	25"	Ferdin		Guillaume		cl
3043	26/5	Guillaume		Cambourneac	7	cl

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

LE DIRECTEUR
DE
L'EXPLOITATION18, Rue de Dunkerque
PARIS - X*Tél.: TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33Adresse Télégraphique
NAFERNORD

Spéc. N°	Guerre
Sub. N°	Divers

Protection contre les
attaques aériennes

... 9... Annexes

30 DECE 1941

19

NORD - TRAVAUX
Service Central

31 DEC 1941

Rép. G Pièce
N° 2005 2233Monsieur le Chef du Service
de la VOIE et des BATIMENTS,

Ex N° 2391

Je vous adresse ci-jointe la copie d'une lettre du 20 courant du Service Central du Mouvement relative à l'Instruction Z du personnel.

Je vous demande, en ce qui concerne le § a), de m'adresser, dans le plus bref délai, la liste de vos Moniteurs Z (Nom, prénoms, titre, résidence et zone d'attribution) après avoir procédé, s'il y a lieu, à la désignation de nouveaux Moniteurs.

Je vous rappelle que pour les besoins de votre Service:

- 2 Moniteurs Z avaient été désignés au Service Régional,
- 4 d° dans le 1^{er} Arrondissement de la Voie,
- 2 d° dans chacun des autres Arrondissements de la Voie,
- 2 d° dans les Ateliers de MOULIN-NEUF et de SAINT-OUEN.

L'Instruction Z étant à diffuser aussi bien sur le territoire de la W.V.D. de BRUXELLES que sur celui de la W.V.D. de PARIS-NORD, les renseignements à fournir devront comprendre l'ensemble de votre Service.

En ce qui concerne les § b) et c), je vous donnerai ultérieurement les instructions utiles.

V.B. N. IV

Copie à M. le Directeur de l'Exploitation,

— M. M. Warinot - Sigrist

avec prière de vous faire venir m'adresser les renseignements demandés le plus rapidement possible.

Copie à M. Baradet avec prière de vous faire désigner les 2 moniteurs à la Service Régional V.B. — Je vous rappelle que M. M. Baradet et Duperre étaient les moniteurs titulaires et M. Bralot moniteur suppléant ayant les attributions de 1939.

Copie à M. Wagner.

Le Directeur de l'Exploitation,

Barbary

répondu
le 31-1-42

5-1-42

à classer

3

S.N.C.F.

COPIE

PARIS, le 20 Décembre 1941.

Service Central
du Mouvement
—
4ème Division
—
2186 M.140.602.2

ANNEXE

Monsieur le Directeur de l'Exploitation
de la Région NORD,

NORD		TRAVAUX
Servic	en	21
31-12-41		
Dep G		Pièce
N° 2005		1233

Défense passive

Objet: Protection anti-aérienne dans la zone de la W.V.D. Paris.

Instruction "Z"
du Personnel
—

La W.V.D. Paris vient d'appeler à nouveau notre attention sur la protection anti-aérienne du personnel.

Elle demande, en particulier:

- 1°) - la reprise de l'Instruction Z des agents en général et plus spécialement des équipes de secours (sauvetage, incendie, désinfection)
- 2°) - la vérification des masques détenus par les agents ou conservés en réserve à leur intention.

Les E.B.D. vont recevoir l'ordre de s'assurer des conditions dans lesquelles sera faite l'instruction Z.

Je vous prie, en conséquence:

- a) de faire procéder, si ce n'est déjà fait, à la désignation de Moniteurs Z. Je vous laisse le soin d'en fixer le nombre par service et par arrondissement.
- b) de préparer à leur intention, soit des conférences écrites, soit des directives, et de les leur remettre au cours d'une réunion à Paris,
- c) de prévoir des causeries et exercices à l'usage du personnel dans le plus grand nombre possible de centres à désigner par vos soins.

La W.V.D. insiste pour que l'instruction Z du personnel des régions côtières, agents isolés et personnel des équipes de secours, soit revue avant le 1^{er} Février 1942. Elle demande à être mise en possession du programme des causeries et exercices afin de le compléter, le cas échéant, par des renseignements sur les nouveautés de la guerre chimique.

Vous voudrez bien donner connaissance, le plus tôt possible, aux E.B.D. ainsi qu'à moi-même, du programme arrêté par vos soins pour l'Instruction Z du personnel en général et des équipes de secours en particulier.

/ Le Directeur
du Service Central du Mouvement

(s)

N.B.N.V.R.

Paris, le 12 Janvier 1942.

NORD - TRAVAUX

Service Central

31-12-41

ANNEXE

Rép^r G

Pièce

N°

2005

2233

Monsieur Wagner

-1-

Suîte à votre note V.B.N.V.R.
du 8 courant au sujet de la
désignation des Moniteurs Z
dans les arrondissements en vue
de renouveler l'instruction du
personnel, je vous adresse
ci-jointe, la liste des agents
de mon service désignés comme
Moniteurs Z.

L'Intérieur de la Voie,

Shantz

Paris , le 31 Octobre 1940

VB.N vt

Monsieur GUERBERT ,

Suite à ma communication téléphonique de ce jour , je vous prie d'annuler ma note du 29 courant relative au changement de l'heure qui devait avoir lieu dans la nuit du 2 au 3 Novembre 1940 .

Cette mesure est suspendue provisoirement et s'il y a lieu des instructions vous seront données ultérieurement.

/L° Ingénieur en Chef de
l' Entretien
HENRIQUET

VB.N val

MX/AA

Paris , le 5 Novembre 1940

Copie à M.

(ccs:km abg)
en confirmation de ma note du
31/10/40 .

/L° Ingénieur de la Voie,
" MARTIN "

1er Arrondissement V.B.

Liste nominative des Moniteurs Z de
l'Arrondissement

<u>Noms et prénoms</u>	<u>Titre</u>	<u>Résidence</u>	<u>Zones d'action</u>
M.M. BOUCHEZ André	Chef de Section	La Plaine	La Chapelle-La Plaine Charonne - Paris
ZANELLA Pierre	Surveillant Tech.	Ermont	Ermont - Le Bourget
	Ppal		Nord et Gde Ceinture
GARNIER Eugène	Sous-Chef ouvrier	Creil	Section de Creil et de Beauvais
FACON Lucien	Chef de canton	Creil	Crépy

NORD 1960
Service militaire

ANNEXE

P.B.

G.B.

Amiens, le 14 janvier 1942

ANNEXE

VB.N.va2

Monsieur WAGNON, 31-11-41

Défense
Passive

NORD TRAVAUX	Serv. de l'armée
Rap G	Pièce
3005	9233

----- Suite à votre note VB.N.vr du 8 courant concernant la désignation des moniteurs Z.

Je vous donne ci-après les renseignements de mon service :

M. ROGER Alfred Joseph, ouvrier de 2ème classe à Amiens.

Sections d'Amiens, d'Abbeville et Serqueux

M. FAUVEL Robert François, expéditionnaire à Amiens.

Sections de Longueau, Montdidier et Chaulnes.

L'Ingénieur de la Voie

Chef du 2ème arrondissement,

"

DP.

VB.N. va/3.

ST.QUENTIN, le 19 JANVIER 1942.

DEFENSE PASSIVE

Instruction Z
du Personnel

-:-:-:-

ANNEXE

Monsieur WAGNON

NORD - THIAUX
Service Central

31-12-41

Rép^e G

Pièce

9233

Votre note du 8.I.1942 N° 1005

Je n'ai plus actuellement de moniteurs
Z dans mon Arrondissement.

Je vous propose de désigner .

M. GA-MART , sous-Chef de Section à ST.QUENTIN,
Officier de réserve, pour le Secteur
comportant les sections
d'AULNOYE de ST.QUENTIN de COMPIEGNE
plus le District de SOISSONS.

M. HOCQUET , Contrôleur principal d'entretien des
Bâtiments à LAON, également officier
de réserve, pour le Secteur comportant
les Sections de MAUBEUGE d'HIRSON
de LAON, moins le District de SOISSONS

L'INGENIEUR DE LA VOIE.

Hury

Lx Lille, le 14 Janvier 1942

ANNEXE

V.B. N. va 4

Défense passive
Instruction Z
du personnel

Monsieur

88

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
M. 12-41	
Rep' G	Pièce
N° 2005	2233

Suite à la note Ex N° 53 n° 2391
du 30 décembre 1941 de M. Caubauzac
relative à l'affaire rappelée ci-dessous.

Je vous indique en bas les noms
des mouvements Z de mon arrondissement:

- M. Boitel Charles, 8^e chef de section
à Lille (remplace M. Salomé, 8^e chef
de section retraité);

- M. Auguet François, contrôleur
adjoint T. T. à Lille (mouvement
adjoint).

La zone d'attribution des nomi-
nements est l'étendue du H^e arrond V.B.

1/ M. CHIEUR PRINCIPAL DE LA ZONE

May

ARRAS, le 12 janvier 1942

VB.N.va.5

Défense passive

Moniteurs Z

ANNEXE

Monsieur l'Ingénieur en Chef,
(M.WAGNON)

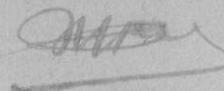
NORD - TRAVAUX		PJ/P
Service Cent. I		
Rép ^{re} G		Pièce
N° 2015		9233

Suite à votre annotation du 8/1/42 sur
note Ex.N.m.r³ n° 2391 du 30/12/41 de M.CAMBOUR-
NAC.

Je vous donne ci-après les renseignements
demandés concernant les moniteurs Z de mon
arrondissement.

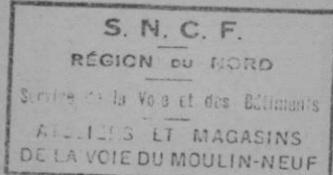
Nom et	:	Prénoms	: Titre	: Résidence	: Zone d'attribution
LEGRAND	:	Eugène	: Contrôleur	:	: Etendue de l'Arrondissement
HENOCQ	:	Marcel <i>moniteur Z adjoint)</i>	: Technique	: ARRAS	
	:		: Employé	:	: Etendue de l'Arrondissement
	:		: Principal	: ARRAS	

Le Chef du 5e Arrondissement V.B.



GP

MOULIN-NEUF le 19 janvier 1942.



ANNEXE

Monsieur WAGNON.

NORD TRAVAUX	
Service Central	
W-19-41	
Dept G	Pièce
N° 1005	9233

Défense passive

Instruction Z

Note du 30/12/41 de Monsieur CAMBOURNAC au sujet de l'instruction Z du personnel.

Ci-dessous nom, prénom, titre, résidence et zone d'attribution des moniteurs Z :

- MM. DEHAYE Charles, Contrôleur d'Arrondissement - Moulin-Neuf
moniteur

BOITTE René, Contrôleur Technique-
Moulin-Neuf
adjoint

L'Ingénieur Principal
des Ateliers et Magasins de la Voie

V.I4

GE/OG.

ST OUEN, le 14 Janvier 1942.

65/6.

Région du NORD
Voie et Bâtiments
A.M.L. des S.E.S.
S^t-OUEN-les-DOCKS.

ANNEXE

Service		1
31-12-41		
RAP-GT		Pièce
N° 2015		9237

Monsieur WAGNON,

DEFENSE PASSIVE

Instruction "Z"

Suite à la transmission de la lettre EX.N.m.r³ n° 2391 du 30 Décembre dernier de Mr. le Directeur de l'Exploitation, relative à l'instruction "Z" du personnel.

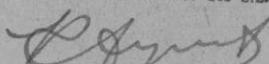
Je prends note que des conférences sont envisagées suivant de nouvelles directives pour l'instruction du personnel.

D'autre part, le moniteur "Z" actuel, Mr. GREVISSE Emile , atteignant bientôt l'âge de la retraite, je suis d'avis de la faire doubler par Mr. ALLINNE Jean -Auxiliaire-

.....

Cet agent remplit toutes les conditions et a l'autorité nécessaire pour assurer cette fonction.

L'Ingénieur Chef des Ateliers,
Magasins et Laboratoires des S.E.



Z

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

LE DIRECTEUR
DE
L'EXPLOITATION18, Rue de Dunkerque
PARIS - X^eTél. : TRUDAIN
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33Adresse Télégraphique
NAFERNORD

Monsieur le Chef du

NORD Service de la VOIE
Service Central

et des BATIMENTS, JANV 1942

Rép ^e G	Pièce
N° 10	267

EX.N.m.r3 n° 136 *n° 2264*
 Suite à la lettre EX.N.m.r3 N° 3
 du 17 janvier 1942 relative à la reprise
 de l'Instruction Z.

22 JANV 1942

M. Demant

Je vous demande d'inviter vos
 moniteurs Z devant assister aux confé-
 rences de Défense Passive à se munir de
 leur appareil de protection.

M. Wagner

Pour le Directeur de l'Exploitation,
 Le Chef du Service de l'Exploitation,

Chocly

*Pris note**a classer*

Paris, le 22 Janvier 1942

Reprise de l'Instruction "Z"
du Personnel
de la Division.

Monsieur le Chef de la Division des Etudes
Voie et Bâtiments

Je suis avisé, par mon chef de service, qu'une reprise des cours de perfectionnement pour l'instruction "Z" du personnel aux Moniteurs "Z" a lieu Salle des conférences au 1^{er} étage, 18 Rue de Dunkerque, le lundi 26 courant et désigne nominalement pour y assister comme moniteur-suppléant des Services Régionaux de la 3^e Division. - J'ai cependant été relégué de ces fonctions, en 1940, lors de notre évacuation à Chantilly, sur la demande de mon Service à Monsieur Moucherie et remplacé, à l'époque, par un autre agent. -

Je ne suis plus actuellement dans un état de santé qui me permette ^{sauveusement} d'assurer ces fonctions dans de bonnes conditions et vous demanderai de bien vouloir me faire remplacer par un agent plus jeune et plus au courant des innovations de la récente guerre. -

Je suis, encore actuellement, en traitement pour les rhumatismes et la sciatique. -

Dans l'espérance que vous voudrez bien réservé à ma demande un accueil favorable, je vous prie de croire, Monsieur l'Ingénieur en Chef, à l'assurance de mes sentiments distingués et respectueux.

Vu et transmis à
M. Martin avec avis
favorable pour A.

22/1/42

Moniteur

L. Bralet

L. Bralet. Destinateur Projeteur de l'ordre
Service de la Signalisation - Paris.

Transmis à Monsieur l'Ingénieur en Chef.
en appuyant très fortement, celle
demande, portée en particulier par l'état
de santé de M. Bralet.

Le chef de la subdivision

Le Secrétaire

T.S.V.P.

Le Secrétaire

T.S.V.P.

N321 / Z
transmis à M. Paradis, en le suivant de voulou
bien, en raison du motif de santé invoqué, faire
remplacer M. Bralet dans ses fonctions de
moniteur Z : suppléant.

Il y avait, semble-t-il, intérêt à ce que son
successeur fut désigné suffisamment à temps
pour lui permettre d'assister, lundi prochain,
à la séance de révision des cours de perfectionnement
des moniteurs Z.

Intérêt

Jubilé Divinis
Protection of les attaques aériennes

23-1-42

Le Chef de la Division des Études V.B.

NORD		TRAVAUX
SURVEY	RECEIVED	
27 JANV 1942	G	10

Transmis à M. Wagner
que l'affaire concerne

24/1/42

Le Chef de la Subdivision du Personnel
et du Secretariat du Service de la Ville

Clerc

Monsieur Vigier,
je vous prie de vouloir bien désigner
un moniteur Z suppléant en remplacement
de M. Bralet.

Cet agent aura à assister à la séance
du lundi 26 janvier 1942.

Tous voudrez bien me faire connaître le nom et la
qualité de cet agent.

Wagn
27/1/42

24-1-42 *Wag*

à classer

Wagner
J. Henry
24-1
recd

M. Henry de suite
24-1 *recd*

Monsieur l'Ingénieur en Chef
je désigne M. Bachimont.

Contrevenant à la note remplacée M. Bralet
Il a été nommé à la Conférence *Hallé* 24/1/42

Copie à M. Wagner

... Annexe A

6 JAN 1942

- M. D'aradat {ancres.
- M. Vigier } matériels.

Honneur

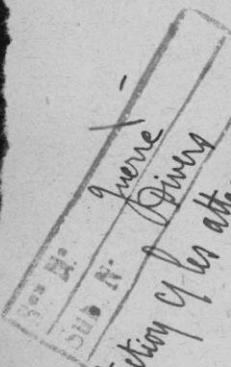
MINUTE

1942

NORD - TRAUX	
Service Central	
le Directeur	
2 FEB 1942	
Rép ^m G	Pièce
N° 10	LL 90

V.B N.V.R

-



Suite à votre lettre Lx N.
du 30 décembre 1941 relative
à l'instruction Z du personnel.

J'ai l'honneur de vous
adresser ci-joint la liste des mo-
ments Z du Service de la Voie et
des Bâtiments.

V.B.D.

M. RAYMOND DE MAUX

M. DEMEAUX a signé
l'expédition

26 JANV. 1942

Region Nord

ANNEXE
MINUTE Service de la Voie et des Bâtiments

Liste nomination des moniteurs Z.

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
2 FEV 1942	
Rép ^{re} G.	Pièce
N° 10	9280

Service	Nom et prénom	titre	Résidence	Zone d'attribution
Service Régional	Danchet Pierre	Inspecteur 1 ^e cl ^e	Lariv	Danib (Service Régional V.B.)
	Serepal Pierre	chef d'études 2 ^e cl.	- d -	- d - (d)
	Bralet Léon	Desseinateur Ingénieur de 1 ^e classe	d	(moniteur suppléant)
1 ^{er} arrond ^t	Bouchet André	chef de section	La Flaine	La Chapelle - La Flaine - Chamonix - Lariv.
	Zanella Pierre	ouv ^t technique principal	Erment	Erment - Le Bourget - Nord et Grande Cessure.
	Garnier Eugène	2 ^e chef ouvrier	Crest	action de Crest et Beauvert
	Facon Lucien	chef de canton	Crest	Cripy.
2 ^{er} arrond ^t	Roger Alfred	ouvrier 2 ^e cl.	amical	Section d'amical abbéville - Serquigny.
	Fauvel Robert	Expeditonnaire	amical	sections de Longueau - Montdidier et Chaulnes.
3 ^{er} arrond ^t	Gamart	2 ^e chef de section	St Quentin	Section d'autrevois - 2 ^{er} quintin Compiegne et district de Soissons.
	Hocquet	Contrôleur principal d'entretien des Bâtiments	L'aon.	sections de Montreuil - Herbin L'aon - Morris le district de Soissons.
4 ^{er} arrond ^t	Boitel Charles	2 ^e chef de section	Lille	étendue du 4 ^{er} arr ^t
	Auguet François	contrôleur adjoint L.T.	Lille	- d -
5 ^{er} arrond ^t	Légrand Eugène	contrôleur technique	arras	étendue du 5 ^{er} arr ^t
Moulin Neuf	Henoeg Marcel	Employé principal	- d -	(moniteur adjoint)
	Dehaye Charles	Contrôleur 2 ^{er} art.	Moulin Neuf	Moulin Neuf
	Boitte René	Contrôleur technique	- d -	(moniteur adjoint)
atelier St. Omer	Grégoire Emile	Inspecteur 2 ^e cl	St Omer	St Omer
	Alinne Jean	auxiliaire	- d -	(suppléant)

ANNEXE

SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

Liste nominative des moniteurs Z

NORD - TRAVAUX

Service Central

- 2 FEV 1942

Rép^{re} G

Pièce

N° 10

2290

Service	Nom et prénoms	Titre	Résidence	Zone d'attribution
<u>Services Régionaux</u>	PANCHET Pierre	Inspecteur 1 ^{er} C.	Paris	Paris (Serv. Régional V.B)
	DREPAS Pierre	Chef d'études 2 ^e cl.	Paris	-d°-
	BRALET Léon	Desseinateur proj. 1 ^{er} cl.	d°	(moniteur supplément)
<u>1^{er} Arrondissement</u>	BOUCHEZ André	Chef de section	Le Plessis	La Chapelle-La Plaine-Charonne- Paris.
	ZANELLA Pierre	Surv. Technique principal	Ermont	Ermont-Le Bourget-Nord & Grande Ceinture.
	GARNIER Eugène	S/Chef ouvrier	Creil	Section de Creil et Beauvais
	FACON Lucien	Chef de canton	Creil	Crépy
<u>2nd Arrondissement</u>	ROGER Alfred	Ouvrier 2 ^e cl.	Amiens	Sections d'Amiens Abbeville, Serqueux.
	FAUVEL Robert	Expéditionnaire	Amiens	Section de Longueau-Montdidier & Chaulnes.
<u>3rd Arrondissement</u>	GAMART	S/Chef de Section	Saint-Quentin	Section d'Aulnoye-Saint-Quentin-Compiègne & district de Soissons.
	HOCQUET	Contrôleur l'entretien des Bâtiments	Laon	Sections de Maubeuge-Hirson-Laon-moins le district de Soissons
<u>4th Arrondissement</u>	BOITEL Charles	S/Chef de Section	Lille	Stendue du 4 th Arr ^t
	AUGUET François	Contrôleur Adj't L.T.	Lille	-d°-
<u>5th Arrondissement</u>	LEGENDRE Eugène	Contrôleur Tech.	Arras	Stendue du 5 th Arr ^t
	HENOCQ Marcel	Employé Ppal	Arras	(moniteur adjoint)

Service	Nom et prénom	Titre	Résid. n°	Zone d'attribution
<u>MOULIN-NEUF</u>	DEHAYE Charles	Contrôleur d'Arr ^t	Moulin-Neuf	Moulin-Neuf
	BOITTE René	Contrôleur Technique	-d°-	(moniteur adjoint)
<u>ATELIERS ST-OUEN</u>	GREVISSE Emile	Inspecteur 2 ^e cl.	St-Ouen	St-Ouen
	ALINNE Jean	Auxiliaire	-d°-	(suppléant)

Copie à la Wagner.

- M. Derypal s/c. & M. Widman
- M. Eclache s/c. & M. Aubri
- M. Bachimont s/c. & M. Martin
- qui m'adresseront un compte rendu
des résultats de l'achèvement du programme
- M. Virgin d'instruction
M. Virgin pour le tenir au courant
- M. Joassant — d —

2 Février

Le 22 Janvier 1942

fait
2/2/42

G. Baudouin

M. M. Le chef de la subdivision.

1. Annexe

NORD TRAVAUX	
Service Central	
- 4 FEV 1942	
Rép ^e G	Pièce
N° 10	2283

je vous adven ce point copie d'une lettre
en date du 20 Decembre 1941 de M. le Directeur des Services
Centraux du Mouvement adressée à M. le Directeur de
l'Exploitation relative à l'instruction Z du Personnel.

En ce qui concerne les Services Régionaux cette
instruction sera donnée par les moniteurs Z désignés
à cet effet :

M. M. Derypal. Chef d'Etats à la Subdivision des Etudes
du Matériel de Voie.

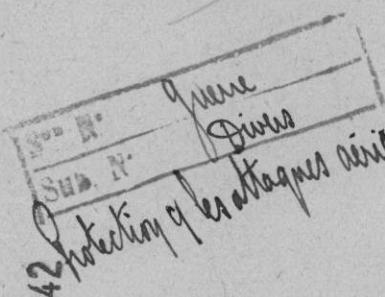
Eclache. Attaché à la Subdivision des Etudes
de la Voie.

assisé de M. Bachimont. Contrôle technique à la
Subdivision des Etudes de la Organisation
moniteur suppléant.

qui organiseront, si que possible, une série de conférences
en vue d'éduquer le personnel aux mesures élémentaires
de protection contre le gaz et de mise à l'abri en cas
d'attaque aérienne.

vous voudrez bien donner les instructions afin
que tout le personnel de votre subdivision assiste
à ces conférences dont la date sera fixée par le

31 JANV 1942



ML

Mouvements & qui se rapprochent de ceux
à cet effet -

Ag 1857

Note envoyée à M.M.

Paradis
Wagnon
Lodureq
Briart
Meneghini
Merck
S. C. Organorum
Pound
Pfukorn
Signot
Martin R.
Saint. Hustin
Witman
Porain
Castelnau
Musenacker
Warren
Kondrat
Viger
Hassalt
Dugas
Edache
Bachmow

S.M.C.P.
--
Service Central
du Mouvement
--
4ème Division
--
N° 222 N.140.502.2

PARIS, le 20 Décembre 1941.

ANNEXE

Monsieur le Directeur de l'Exploitation
de la Région NORD.

NORD		TRAVAUX
Service C		
		- 4 FEV 1942
Rép. G	Pièce	
N° 10	2283	

Défense passive

--

Instruction "Z"
du Personnel

--

Objet: Protection anti-aérienne dans la zone de la R.V.D. Paris.

La R.V.D. Paris vient d'appeler à nouveau notre attention sur la protection anti-aérienne du personnel.

Elle demande, en particulier:

- 1°) - la reprise de l'instruction Z des agents en général et plus spécialement des équipes de secours (sauvetage, incendie, désinfection)
- 2°) - la vérification des masques détenus par les agents ou conservés en réserve à leur intention.

Les E.S.D. vont recevoir l'ordre de s'assurer des conditions dans lesquelles sera faite l'instruction Z.

Je vous prie, en conséquence:

- a) de faire procéder, si ce n'est déjà fait, à la désignation de Moniteurs Z. Je vous laisse le soin d'en fixer le nombre par service et par arrondissement.
- b) de préparer à leur intention, soit des conférences écrites, soit des directives, et de les leur remettre au cours d'une réunion à Paris,
- c) de prévoir des causeries et exercices à l'usage du personnel dans le plus grand nombre possible de centres à désigner par vos soins.

La R.V.D. insiste pour que l'instruction Z du personnel des régions côtières, agents isolés et personnel des équipes de secours, soit revue avant le 1er Février 1942. Elle demande à être mise en possession du programme des causeries et exercices afin de le compléter, le cas échéant, par des renseignements sur les nouveautés de la guerre chimique.

Vous voudrez bien donner connaissance, le plus tôt possible, aux E.S.D. ainsi qu'à moi-même, du programme arrêté par vos soins pour l'instruction Z du personnel en général et des équipes de secours en particulier.

/ Le Directeur
du Service Central du Mouvement

(s)

Paris le 14 Février 1942

NORD TRAVAUX

Service Central

Z

N° N. • Guerre
Sur N. Direct
Protecting contre les attaques aériennes Maurice Waggon

FEV 1942

Annexe

Rép. G

Pièces

N° 10

1294

V.B.-N/d.m.

Suite à notre note du 2 Février courant sur copie de la lettre du 20 Décembre 1941 de M. le Directeur du Service Central du Mouvement relatif à la répartition de l'instruction "Z" du personnel.

M. Derepas, chef d'études de ma Subdivision, étant chargé en sus de ses attributions, des études des installations hydrauliques en remplacement de M. Renoncourt, chef d'études, parti en retraite le 1^{er} Novembre 1941, il ne lui est plus possible d'assurer les fonctions de moniteur Z.

Je vous informe que j'ai désigné pour remplacer cet agent dans ces dernières fonctions, M. Thaison Pierre, dessinateur projeteur de 1^{re} classe, qui a les aptitudes, toutes étant officier de réserve.

Prise de ma confiance
accord (M. Derepas n'a pas
été entendu M. Plassard
à nos premières fonctions)

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision des Ouvrages d'Art

et du Matériel Fixe

F. M. J.

D. M. J. J

ANNEXE

Décalque à la wagon.

Dard, le 6 février 1962

NOED - TRAVAUX

Service Central

16 FEV 13/12

Hausseur Wladimir	Pièces
N° 10	2284

V. B. N.V.

Suite à notre note du 6 courant
par laquelle vous m'informez que
M. Derepal, chef d'état est remplacé
dans sa fonction de maître de la
service régional par M^e Traïton Drine,
secrétaire préfet de 1^{re} classe de votre
division.

Je vous informe que je suis dansant
étant convaincu que M. Derepal dérange
M. Traïton dans sa nouvelle attribution
et lui prie la collecte de documents
concernant l'instruction à son personnel
qui se trouve en sa possession.

Par le
10/2/62

[j'en avis la 2^e section du mouvement]

B.W.

SV

St-Quentin, le 18 février 1942.

NORD TRAVAIL
Secteur

5 MARS 1942

Rép^e (1)

Pièce

N° 10

L305

Monsieur WAGNON,

Chef de la Subdivision des Règlements de
la Surveillance et de la Sécurité
P A R I S.

VB.N.va.3

Défense Passive
Instruction Z

du Personnel. Par note du 19 janvier 1942, je
vous ai indiqué les secteurs que j'étais
d'avis de confier à MM. Gamard et Hocquet
moniteurs Z de mon arrondissement.

Par suite des difficultés actuelles
de communications et pour faciliter les
déplacements des moniteurs, je suis amené
à modifier la consistance de ces secteurs
dans le sens indiqué ci-dessous :

- La 3^e section n^e 10 a été modifiée
et passe à la n^e 11 au moyen d'un
coup de 25-2-42*
- M.Gamard, Sections de Saint-Quentin,
Aulnoye, Maubeuge.
 - M.Hocquet, Sections de Compiègne, Laon
Hirson.

Je vous prierais de bien vouloir
me confirmer que vous n'avez pas d'objec-
tion.

L'Ingénieur de la Voie

monsieur Party.

je n'ai pas d'objection.
à cette modification

25-2-42

H
IBN
n°23 En retour
à Monsieur Wagnon

pour ordre

L'Ingénieur de la Voie

*à retourner au
Service central 1^{er} class*

COPIE pour:

M. le Chef du Service du Matériel et de la Traction
M. le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments

19 FEVR 1942

en lui demandant de donner à ses moniteurs Z des instructions conformes et de communiquer à M. LATOUCHE les programmes des tournées envisagées pour la diffusion de l'instruction Z au personnel de son service dans la zone de l'E.B.D. de Lille.

P/ le Directeur de l'Exploitation
Le Chef du Service de l'Exploitation,



400 N° 1
Sous N° 1
Protection et les attaques aériennes

Signé: DEGARDIN

... Annexes

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
23 FEV 1942	
Rép" G	Pièce
N° 10	130

Monsieur le Chef de l'Arrondissement
de l'Exploitation de LILLE, ST-OMER,
BOUALI, ST-QUENTIN.

E.A.M.M. n° 255

Education du personnel

Je vous adresse ci-jointe une copie de la note 37 L 40 Basal de l'E.B.D. de Lille en date du 5 courant relative à l'instruction Z du personnel.

Pour tenir compte des prescriptions indiquées dans cette note, il y a lieu de faire compléter les programmes de conférence remis aux moniteurs Z par les indications portées dans les colonnes de gauche des pages 4, 5 et 6 du programme ci-joint.

Les moniteurs Z ont reçu l'instruction nécessaire pour développer devant leurs auditeurs le § Bn et pour faire exécuter correctement les exercices pratiques et les exercices d'entraînement dont l'extension est demandée à l'ensemble du personnel.

20 FEV 1942

M. Demarteau

J

En ce qui concerne la § ED la notice technique ci-jointe donne aux moniteurs Z toutes les précisions nécessaires.

Je vous demande de communiquer à M. LATOUCHE en m'en adressant copie, le programme de tournée envisagé pour la diffusion au personnel de l'instruction Z dans l'étendue de votre Arrondissement.

M. Magny

13/3

Le Chef du Service de l'Exploitation,

V.B. N. 1942 par 3/3/42

Signé: DEGARDIN

Copie à M. M. Hartly - Delchay - Chapeloncq -
avec prière de veiller bien faire compléter les programmes
de conférence remis aux moniteurs Z suivant les prescriptions
de la Note de l'E.B.D. ci-jointe.

Tous voudrez bien également faire remettre à vos moniteurs Z
la copie partielle de la Notice technique relative au signalage et au signalisation
des projets de nouvelles voies.

Vous a dirigerez directement à M. Latouche le programme
des tournées demandé à A.
Copie à M. Magny. (au classement) 27-2-42

a classer

E.B.D. LILLE
37 L 40 Brasol

LILLE, le 5 Février 1942

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
- 5 MARS 1942	
Rép ^m G	Pièce
N° 10	9709

A la S.N.C.F.
Liaison Permanente
auprès de l'E.B.D. LILLE.

ANNEXE

Fait le 18/2/42
3/2/42
Objet : Instruction du personnel sur la conduite à tenir en cas de chute de matières empoisonnées.

Nous vous faisons connaître notre accord au sujet du plan d'instruction que vous nous avez transmis, toutefois en ce qui concerne l'instruction relative à la lutte contre les bombes incendiaires (paragraphe D-h) ainsi que la conduite à tenir en cas de découverte d'engins non éclatés (paragraphe E-d) nous vous prions de l'étendre non seulement aux personnels spécialisés mais également aux autres personnels. Par ailleurs, nous estimons qu'il est nécessaire d'étendre à tous les agents, les exercices pratiques avec le masque à gaz ainsi que les exercices d'entraînement.

Nous vous prions de nous faire connaître où et à quelles dates ces cours auront lieu étant donné que nous envisageons d'assister à l'occasion à l'une de ces conférences.

signé: DILLER.

ANNEXE

INSTRUCTION "Z" DU PERSONNEL

Programme des conférences à faire
par les moniteurs "Z"

NORD	
Service	
- 5 MAIS 1942	
Rép. G	Pièce
N° 10	L309

Au personnel
(1 conférence de 2 h. environ)

Aux agents faisant partie des équipes
spécialisées
(2 conférences de 2 h.1/2 environ)

Recommandations essentielles -

L'Instruction doit être dirigée dans un large esprit pratique :

- S'abstenir autant que possible de tous les termes techniques, formules chimiques, etc...
- Insister particulièrement sur la protection individuelle.
- Apprendre à porter correctement le masque et à respirer sous le masque.
- Limiter les informations médicales à quelques cas concrets.
- Faire participer l'auditoire à l'instruction en procédant à quelques interrogations au cours de la conférence et des exercices pratiques.

A - Le danger aériena) Comment se manifeste-t-il ?

Utilisation par l'aviation de projectiles explosifs incendiaires et à gaz : généralités.

b) Les gaz de combat -

- Définition.
- Classification et aspect : toxiques caustiques (suffocants et vésicants), toxiques irritants (irritants oculaires et irritants respiratoires), toxiques généraux
- Effets sommaires sur l'organisme.

B - La protection

- Son but - son importance - son efficacité.
- Protection individuelle et protection collective.

Au personnel

Aux agents faisant partie des équipes spécialisées.

C - La protection individuelle

- Sa réalisation :

a) Appareils filtrants

- Appareil modèle 1931.
- Description, fonctionnement et utilisation du masque.
- Exercices pratiques de port du masque :
 - dans son sac de transport,
 - en position d'attente,
 - en position de protection.
- Vérification de la mise en place. S'assurer en particulier que par suite de l'amaigrissement de certains visages, les tailles des masques entre les mains des auditeurs correspondent toujours à leur conformation.
- Vérification de l'étanchéité du masque par son détenteur.
- Entretien du masque : ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire.
- Respiration sous le masque.
- Usage du téléphone avec le masque.
- Substitution d'un masque en bon état à un masque avarié.
- Remplacement d'un viseur.

b) Appareils isolants - réservés aux équipes techniques spécialisées.

Notions sommaires sur l'oxymasque.

- Description de l'oxymasque.
- Fonctionnement.
- Mode d'emploi : vérification, port de l'appareil en position de protection, mode d'utilisation.
- Conservation et entretien de l'appareil oxymasque.

c) Effets spéciaux de protection -

- Description sommaire.
- Leur utilisation.

- Description.
- Composition d'un équipement.
- Utilisation des effets spéciaux.
- Désinfection des effets spéciaux.
- Conservation et entretien des effets spéciaux de protection.

d) Mesures spéciales de protection contre l'ypérite et l'oxyde de carbone -

- Enoncé sommaire des particularités de l'ypérite et de l'oxyde de carbone.
- Précautions à prendre pour se protéger.

- Particularités de l'ypérite.
- Soins préventifs.
- Soins immédiats après infection.
- Particularités de l'oxyde de carbone.
- Précautions à prendre pour se protéger.

Au personnel

Aux agents faisant partie des équipes spécialisées

D - La protection collective

Sa réalisation :

a) Les abris et tranchées-abris -

- Généralités sommaires.
- Discipline pendant leur occupation.

a) Les abris et tranchées-abris -

- Généralités sur les abris de fortune et tranchées-abris, repérage, jalonnement des itinéraires.
- Mode d'occupation - discipline à observer.
- Aération et assainissement des abris.

b) Protection des aliments et de l'eau -

Exposé sommaire (Utilisation de récipients étanches).

c) Mesures de secours et de sauvetage -

- Généralités.
- Ce qu'il faut faire pour assurer sa propre protection - Ce qu'il ne faut pas faire.
- Ce qu'il faut faire pour porter assistance aux personnes intoxiquées - Ce qu'il ne faut pas faire.

e) Equipes spécialisées - Désinfection, sauvetage, déblaiement, réparations.

- Leur organisation.
- Leur rôle.
- Leur composition.

d) Mesures de secours et de sauvetage -

- Généralités.
- Relevé des victimes (blessés gazés, gazés blessés, brûlés).
- Réalisation des opérations de sauvetage.
- Soins d'urgence aux blessés et brûlés (plaies, fractures, brûlures).
- Soins d'urgence aux gazés : ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire.
- Soins d'urgence aux asphyxiés par l'oxyde de carbone (respiration artificielle).

e) Mesures sanitaires relatives à la protection contre les gaz nocifs -

- Résumé.

Au personnel

Aux agents faisant partie des équipes spécialisées

f) La désinfection -

- Les produits neutralisants utilisés.
- Procédés de désinfection du terrain, du matériel, des abris, des tranchées, des vêtements, des masques et casques, des brancards et véhicules utilisés pour le transport des gazés (Etude détaillée).
- Utilisation et description d'un pulvérisateur type Vermorel - son entretien.
- Préparation et conservation des solutions neutralisantes.

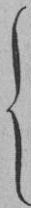
g) La détection -

- Procédés pratiques de détection des gaz de combat et en particulier de l'ypérite des gaz chlorés et de l'oxyde de carbone.
(tampons explorateurs - détecteurs à papiers réactifs).

h) Lutte contre les engins incendiaires -

- Procédés à utiliser et précautions à prendre :
 - contre les bombes elektron,
 - contre les plaquettes en celluloid,
 - contre les bombes à huile de pétrole.

comme ci contre



E - Divers

- a) Stockage du matériel de protection : généralités.
- b) Désinfection des masques devant changer de propriétaire.
- c) Rôle du Chef d'équipe spécialisée :
 - 1°- Veiller à l'instruction de son personnel, à l'intégrité des appareils et au bon état de l'outillage de l'équipe.

Au personnel

comme ci contre

comme ci contre

comme ci contre

Aux agents faisant partie des équipes spécialisées

- 2°- Connaître les consignes relatives au fonctionnement de son équipe, les liaisons à établir avec les Chefs de service.
- 3°- Obtenir du personnel une bonne discipline.
- 4°- Connaître les mesures à prendre pour le transport des blessés et intoxiqués (emplacement des postes de secours).

- d) Repérage et signalement des projectiles non éclatés.

Exercices pratiques

- x - Port du masque en position d'attente.
- x - Mise en place correcte et rapide du masque en position de protection.
- x - Exercices respiratoires : discipline de la respiration.
- Vérification de l'étanchéité du masque et du fonctionnement des soupapes.
- Remplacement d'un viseur.
- Montage et port d'un brancard.
- Transport de victimes à bras.
- Utilisation d'une ceinture de sûreté.

Exercices d'entraînement

- x - Port prolongé du masque :
 - a) en position immobile, assise et debout (1 à 5 minutes) ;
 - b) emploi du masque pour lire, écrire, et parler (1 à 5 minutes) ;
 - c) emploi du téléphone avec le masque et prise d'un message (1 à 2 minutes) ;
 - d) Exercice de marche (1 à 5 minutes) ;

Au personnel

comme ci contre

Aux agents faisant partie des équipes spécialisées

e) exercice de montée et descente d'un escalier (1 à 5 minutes).

x - Substitution d'un masque en bon état à un masque avarié.

Observations

Chaque séance d'instruction comprendra 2 parties correspondant :

- l'une à l'enseignement théorique et pratique ;
- l'autre aux exercices pratiques et d'entraînement.

Les exercices pratiques et d'entraînement devront être progressifs et conduits méthodiquement.

Ceux précédés du signe x seront répétés au cours de chacune des 2 séances d'instruction.

Une partie de la dernière séance sera consacrée à la révision générale des différentes matières reprises au présent programme.

48 S.N.C.F.
Région du Nord

Exploitation

PARIS le

13 MARS 1942

EX:N.m/r.3.N°331

URGENT
COPIE TRANSMISE

à Monsieur le Chef du Service de la
VOIE et des BATIMENTS

14 MARS 1942

En le priant de vouloir bien me faire parvenir
pour le 15 courant, en ce qui concerne son Service,
les renseignements demandés par l'ENORD de PARIS-NORD
P. le Directeur de l'Exploitation,

Le Chef du Service de l'Exploitation

16 MARS 1942

*16/3
M. Wagner*

*Recu le
16/3/42
8.50*

*Recu le
16/3/42
8.50*

Rép. G	Pièce
N. 10	2342

E.B.D.PARIS-NORD
37 Bbv L 3 Bmasl

Paris, le 6.3.42.

*• M. B. J. D. T. Traduction
• N. F. D. M. (SNCF 1357)*

Aux Régions Nord et Ouest
de la S.N.C.F.
PARIS

OBJET: Défense passive. Cours pour le personnel français des chemins de fer sur la protection contre les gaz.

La W.V.D. Paris a donné son accord pour les plans des cours de défense passive et de protection contre les gaz destinés aux agents de chemins de fer français et qui ont été transmis par lettre Région Nord EX.N.m/r.3 du 17.1.42 et par celle de la Région Ouest Dr 125/227 Ya D.R. du 21.1.42. Prière de commencer rapidement ces cours et de nous indiquer pour le 17.3.42 à quelle date ils ont été entrepris ainsi que le lieu et les heures où ils ont lieu.

signé: Göbertshahn.

Dest.: Région Nord (EX.N.m/r.3)

Région Ouest

Monsieur Cartier

Archives.

*Réponse le
18-3-42*

91912

Copie à M. Wagner
Guerre
Divise
Notification et les attaques
aériennes -
N.B.N.V.
MINUTE

Le 17 mars 1942

S. 1. Annonce

Honneur le Directeur

10 MARS 1942

NORD TRAVAUX	
Service Central	
Rép ^{re} G	Pièces
N° 10	9352

p. 2342 Suite à notre transmission N° 331
du 13 courant de la Copie de la Note du
6. 3. 42 de l'E.B.D Garit Nord relative
à l'instruction du personnel sur la protec-
tion contre les attaques aériennes et les
gaz de combat.

j'ai l'honneur de vous adresser
ci-joint le programme des conférences
faîtes et celles
restant à faire au personnel
par les monitors Z du Service de la
Vie et des Bâtiments.

ABM

D.G

91 00 7

18 MARS 1942

Instruction du personnel sur la protection contre
les attaques aériennes et les gaz de combat

NORD TRAVAUX	
24 MAIIS 1942	
Rép ^e G	Pièce 1

N° 10 2452

1) Conformité faite.

10 MAIIS 1942

Localités.

Paris - Service Régional

Châlonne

La Blaine

St-Denis

La chapelle

Paris, 1^{er} arrond^t

Lumillières

Chantilly

Creil

Clermont

Beauvais

2^{me} ouvr en chausse

Meaux

Mitry

Ormoy

Crépy

Villiers Cottreuil

Dates.

9 - 12 - 13 - 14 - 16 - 17 + 18 - 27 et 28 février

2 - 3 et 4 mars.

15 et 17 février

18 - 19 - 20 et 21 février

23 et 24 février

25 - 26 - 27 et 28 février - 2 mars.

3 et 4 mars.

13 février.

14 "

11 et 12 février.

16 "

17 et 18 février

19 février

20 "

23 "

24 "

25 "

26 "

2e Conférence à faire.

Localités

Serres-saint-

Anzy - Emon

Compeigne . Centre

Compeigne - Signal.

Estrées st. Denis

Chauvry

East 2^e Marne

Rec 2^e Aisne

Ailly s, Marne

2^e just en Chauvry

Longueau

Lörisp

Montreuil-en-Brie

s^t Roch

amné

Le Pizart

Abbeville

Longpré les corps saints

Womicourt

Montdidier

Moreuil

Amiens

Abancourt

Roye

Nam

Villers-Bretonneux

Chaulnes

Sergent

Dates et Heures

30 mars 13^h30

2 avril . - d-

28 avril 13^h30

30 " 13^h30

30 avril 13^h30

5 mai 13^h30

7 mai 13^h30

9 mai 13^h30

18 mars 9^h30

18 mars 13^h30

19 mars 14^h

23 mars 8^h30

23 mars 14^h

25 mars 9^h

25 mars 14^h

31 mars 14^h

3. avril 14^h

8 " 14^h

10 " 14^h

9 " 9^h

17 " 9^h

24 " 9^h30

26 " 14^h

27 " 14^h

28 " 9^h

28 " 14^h30

30 " 9^h

6 mai 14^h

*Nota - Les dates de l'indisponibilité du moniteur 2 en résidence à Compiègne
les dates des conférences à faire dans le Centre et Compiègne et des Bourget se trouvent
être fixes ou déterminées, elles seront communiquées au temps opportun.*

B.N.R.

22/1/45

Copy à M. M. le S.V. (cais)

M. M. Warmer - Sigrist

avec instruction conformément

vous aurez à me faire parvenir
le compte-rendu demandé de l'achè-
vement du programme d'instruction.

Copy à M. Wagner

20-2-43

KW7
CLASSEUR

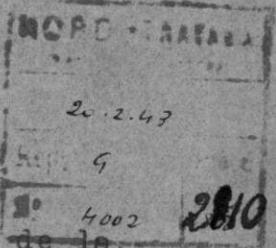
S.N.C.F.
Région du Nord
Le Directeur

EX.N.m.r3 n°1345



Annexe

19 FEVR 1943



PARIS, le

Monsieur le Chef du Service de la
Voie et des Bâtiments.

19 FEV 1943
M. Séman

2,2
M. Wagstaff

M. Bayon

Mer 10/2

Je vous adresse ci-joint copie d'une note du Service Central du Mouvement relative à un complément d'instruction à faire donner aux équipes de Défense passive par les Moniteurs Z.

Pour donner aux Moniteurs Z les connaissances utiles sur la matière, 2 séances d'information auront lieu à leur intention:

- 2,2
D
- à Paris, le jeudi 25 Février pour les moniteurs en service dans la zone de l'E.B.D. Paris-Nord,
 - à Lille, le mercredi 3 Mars pour les moniteurs en service dans la zone de l'E.B.D. Lille.

Je vous demande en conséquence de faire donner aux Moniteurs Z de votre Service, les instructions nécessaires pour que, suivant leur zone d'emploi, chacun d'eux assiste à l'une des deux séances indiquées.

Ces agents devront se présenter le 25 Février à 14h., Salle des Conférences, 1er étage, 18 rue de Dunkerque à Paris ou le 3 Mars à 14h.30 à Lille-St-Sauveur, ancien logement de l'Inspecteur de l'Exploitation.

A l'issue des séances d'information, au cours desquelles les directives utiles leur seront données, les Moniteurs Z diffuseront l'enseignement reçu aux équipes spécialisées de votre Service. A cet effet, dans chaque Arrondissement ou établissement assimilé, un programme de tournées de conférences sera préparé par le Moniteur Z et arrêté par le Chef d'Arrondissement ou d'établissement assimilé, de façon que dans chacun des centres toutes les équipes de désinfection, de sauvetage, de déblaiement et d'incendie soient instruites sur les mesures et précautions à observer en cas d'incendie ou de présence d'oxyde de carbone.

Un compte rendu sera à m'adresser dès l'achèvement du programme d'instruction.

Au cours des tournées qu'ils vont entreprendre pour diffuser au personnel l'enseignement Z, je pense qu'il serait intéressant d'une part, d'utiliser les Moniteurs Z à faire l'éducation des agents en ce qui concerne l'occultation des lumières et nota-

celle des lanternes à main et, d'autre part, de les charger de contrôler dans leur zone d'action la stricte application des mesures de défense passive par le petit personnel.

Ils seront subordonnés pour l'exécution de cette mission aux Sous-Commissions de D.P. à qui ils rendront compte des constatations faites.

Les Moniteurs Z recevront à ce sujet toutes les directives nécessaires au cours des séances d'instruction prévues à Paris et à Lille.

Le Directeur,

Cauchois

J.N.C. F.

21 Janvier 1943

ANNEXE

NORD - FRANCE

REV 313

recette
N° 4002

Pièce
2810

Service Central
du Mouvement

4^e Division

3759 M 140.602.0

Monsieur le Directeur de la Région Nord

Défense Passive et les autres P.I.
Instruction Z pour les hommes
du personnel

Le personnel des équipes de défense passive pouvant se trouver dans l'obligation d'utiliser son appareil de protection individuelle contre les gaz de combat au cours d'opérations d'éclairage, d'incendie, de sauvetage et de déblaiement pour se protéger contre la fumée, il est indispensable de leur rappeler que:

1^o. Le récipient filtrant (cartouches ou bidon filtrant) équipant l'appareil de protection dont il dispose (ANP 31) ne protège pas contre l'oxyde de carbone.

2^o. Sous l'action des fumées il se produit un colmatage plus ou moins rapide du dispositif filtrant des cartouches entraînant une augmentation de la gêne respiratoire qui, au bout d'un certain temps, devient engorgée. Dans ce cas la cartouche est à remplacer

3^o. Des infiltrations d'oxyde de carbone peuvent se produire dans les abris, caves, sous sols et tranchées - abris couverts à la suite de:

- La formation d'un camouflet dans leur voisinage (explosion en terre de projectiles explosifs à fusée retardée)
- L'action d'une bombe explosive en provoquant la démolition par un coup direct

Dans cette éventualité il y a lieu, pour pénétrer dans les abris ou locaux suspects, de se protéger en utilisant un appareil respiratoire isolant

En conséquence, je vous prie de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour que les moniteurs Z de votre région profitent des séances d'instruction pour

64 P1 ~~www~~ file

1000

attire l'attention du personnel sur les points de danger et
aussi que sur le danger de l'oxyde de carbone et les
mesures de protection à appliquer contre celui-ci -

and I expect it is meeting & will be well.

Le Directeur du territoire
Central du Mouvement

et trouve que c'est plus utile de donner l'origine "Dangerous

its herofore not utilized's parts addt' wth r'serv
trus'ns to others th prop'ty others aff'nd r'serv parts of
its le. potential its, ultimate's parts incl's trans'ns reg'd
liberty & l's, many of others property is used trans'ns deb
imp'ls sufficient to it does not

Leopoldina (169 MA) enfieldi was named as Leopoldina enfieldi in leaves

of how far we will go to keep her patient with & prevent her from getting us away from the hospital again after each of its visits now goes over two months now, and one week apart since we last saw her, and whenever is the weakness of her as

united at lower end of its upper branch. The river flows westward through a narrow valley bounded by high rocky bluffs.

government need trust tell him what we're working at (B) who notes every detail you tell him just as we would do at his superior no authority should tell him what he's working at (D) because less we say nothing about

Jobs either way need opl eliminate the two problems in repeat it do, steep but most of birds will trust water right here for me

I arrived with relatives early this morn., as my chores were
all finished so I was away from home. However, brother Tom
and mother have been at his temporary residence since

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

*Grenoble
Savoye*

Le

19 MARS 1943¹⁹

18, Rue de Dunkerque

PARIS X

TÉL. : TRUDAIN

99-40, 99-41, 99-42, 99-43

Inter 33

Adresse Télégraphique
NAFERNORD

*Instruction contre les
atttaques aériennes*

Monsieur le Chef du Service de la

Voie et des Bâtiments

1002 2877

EX.N.m.r3

n° 1345

Moniteurs Z

20 MARS 1943
Je vous donne ci-après, à titre d'information, la liste des moniteurs Z de votre Service, qui n'ont pas assisté à la séance *du 14/3* aux séances d'instruction organisées à leur intention les 25 Février et 3 Mars derniers:

*23/3 1/4
M. Wagner*

*24/3
M. Bayon*

Service Régional: BACHIMONT, Contrôleur technique à Paris

45.398 - S.C.I.P.-Paris - Mod. E 9323 B - 20/E 45062 - 13-1943

1er Arrond^t: BOUCHER Marcel, Sous-Chef de Section à Paris

2ème Arrond^t: ROGER Alfred, ouvrier de 2^e cl. à Amiens

3ème Arrond^t: BOITTE René, Contrôleur technique à Moulin-Neuf

4ème Arrond^t: GREVISSE Emile, Inspecteur de

5ème Arrond^t: ST-OUEN

6ème Arrond^t: ST-OUEN

7ème Arrond^t: ST-OUEN

8ème Arrond^t: ST-OUEN

9ème Arrond^t: ST-OUEN

10ème Arrond^t: ST-OUEN

11ème Arrond^t: ST-OUEN

12ème Arrond^t: ST-OUEN

13ème Arrond^t: ST-OUEN

14ème Arrond^t: ST-OUEN

15ème Arrond^t: ST-OUEN

16ème Arrond^t: ST-OUEN

17ème Arrond^t: ST-OUEN

18ème Arrond^t: ST-OUEN

19ème Arrond^t: ST-OUEN

20ème Arrond^t: ST-OUEN

21ème Arrond^t: ST-OUEN

22ème Arrond^t: ST-OUEN

23ème Arrond^t: ST-OUEN

24ème Arrond^t: ST-OUEN

25ème Arrond^t: ST-OUEN

26ème Arrond^t: ST-OUEN

27ème Arrond^t: ST-OUEN

28ème Arrond^t: ST-OUEN

29ème Arrond^t: ST-OUEN

30ème Arrond^t: ST-OUEN

31ème Arrond^t: ST-OUEN

32ème Arrond^t: ST-OUEN

33ème Arrond^t: ST-OUEN

34ème Arrond^t: ST-OUEN

35ème Arrond^t: ST-OUEN

36ème Arrond^t: ST-OUEN

37ème Arrond^t: ST-OUEN

38ème Arrond^t: ST-OUEN

39ème Arrond^t: ST-OUEN

40ème Arrond^t: ST-OUEN

41ème Arrond^t: ST-OUEN

42ème Arrond^t: ST-OUEN

43ème Arrond^t: ST-OUEN

44ème Arrond^t: ST-OUEN

45ème Arrond^t: ST-OUEN

46ème Arrond^t: ST-OUEN

47ème Arrond^t: ST-OUEN

48ème Arrond^t: ST-OUEN

49ème Arrond^t: ST-OUEN

50ème Arrond^t: ST-OUEN

51ème Arrond^t: ST-OUEN

52ème Arrond^t: ST-OUEN

53ème Arrond^t: ST-OUEN

54ème Arrond^t: ST-OUEN

55ème Arrond^t: ST-OUEN

56ème Arrond^t: ST-OUEN

57ème Arrond^t: ST-OUEN

58ème Arrond^t: ST-OUEN

59ème Arrond^t: ST-OUEN

60ème Arrond^t: ST-OUEN

61ème Arrond^t: ST-OUEN

62ème Arrond^t: ST-OUEN

63ème Arrond^t: ST-OUEN

64ème Arrond^t: ST-OUEN

65ème Arrond^t: ST-OUEN

66ème Arrond^t: ST-OUEN

67ème Arrond^t: ST-OUEN

68ème Arrond^t: ST-OUEN

69ème Arrond^t: ST-OUEN

70ème Arrond^t: ST-OUEN

71ème Arrond^t: ST-OUEN

72ème Arrond^t: ST-OUEN

73ème Arrond^t: ST-OUEN

74ème Arrond^t: ST-OUEN

75ème Arrond^t: ST-OUEN

76ème Arrond^t: ST-OUEN

77ème Arrond^t: ST-OUEN

78ème Arrond^t: ST-OUEN

79ème Arrond^t: ST-OUEN

80ème Arrond^t: ST-OUEN

81ème Arrond^t: ST-OUEN

82ème Arrond^t: ST-OUEN

83ème Arrond^t: ST-OUEN

84ème Arrond^t: ST-OUEN

85ème Arrond^t: ST-OUEN

86ème Arrond^t: ST-OUEN

87ème Arrond^t: ST-OUEN

88ème Arrond^t: ST-OUEN

89ème Arrond^t: ST-OUEN

90ème Arrond^t: ST-OUEN

91ème Arrond^t: ST-OUEN

92ème Arrond^t: ST-OUEN

93ème Arrond^t: ST-OUEN

94ème Arrond^t: ST-OUEN

95ème Arrond^t: ST-OUEN

96ème Arrond^t: ST-OUEN

97ème Arrond^t: ST-OUEN

98ème Arrond^t: ST-OUEN

99ème Arrond^t: ST-OUEN

100ème Arrond^t: ST-OUEN

101ème Arrond^t: ST-OUEN

102ème Arrond^t: ST-OUEN

103ème Arrond^t: ST-OUEN

104ème Arrond^t: ST-OUEN

105ème Arrond^t: ST-OUEN

106ème Arrond^t: ST-OUEN

107ème Arrond^t: ST-OUEN

108ème Arrond^t: ST-OUEN

109ème Arrond^t: ST-OUEN

110ème Arrond^t: ST-OUEN

111ème Arrond^t: ST-OUEN

112ème Arrond^t: ST-OUEN

113ème Arrond^t: ST-OUEN

114ème Arrond^t: ST-OUEN

115ème Arrond^t: ST-OUEN

116ème Arrond^t: ST-OUEN

117ème Arrond^t: ST-OUEN

118ème Arrond^t: ST-OUEN

119ème Arrond^t: ST-OUEN

120ème Arrond^t: ST-OUEN

121ème Arrond^t: ST-OUEN

122ème Arrond^t: ST-OUEN

123ème Arrond^t: ST-OUEN

124ème Arrond^t: ST-OUEN

125ème Arrond^t: ST-OUEN

126ème Arrond^t: ST-OUEN

127ème Arrond^t: ST-OUEN

128ème Arrond^t: ST-OUEN

129ème Arrond^t: ST-OUEN

130ème Arrond^t: ST-OUEN

131ème Arrond^t: ST-OUEN

132ème Arrond^t: ST-OUEN

133ème Arrond^t: ST-OUEN

134ème Arrond^t: ST-OUEN

135ème Arrond^t: ST-OUEN

136ème Arrond^t: ST-OUEN

137ème Arrond^t: ST-OUEN

138ème Arrond^t: ST-OUEN

139ème Arrond^t: ST-OUEN

140ème Arrond^t: ST-OUEN

141ème Arrond^t: ST-OUEN

142ème Arrond^t: ST-OUEN

143ème Arrond^t: ST-OUEN

144ème Arrond^t: ST-OUEN

145ème Arrond^t: ST-OUEN

146ème Arrond^t: ST-OUEN

147ème Arrond^t: ST-OUEN

148ème Arrond^t: ST-OUEN

149ème Arrond^t: ST-OUEN

150ème Arrond^t: ST-OUEN

151ème Arrond^t: ST-OUEN

152ème Arrond^t: ST-OUEN

153ème Arrond^t: ST-OUEN

154ème Arrond^t: ST-OUEN

155ème Arrond^t: ST-OUEN

156ème Arrond^t: ST-OUEN

157ème Arrond^t: ST-OUEN

158ème Arrond^t: ST-OUEN

159ème Arrond^t: ST-OUEN

160ème Arrond^t: ST-OUEN

161ème Arrond^t: ST-OUEN

162ème Arrond^t: ST-OUEN

163ème Arrond^t: ST-OUEN

164ème Arrond^t: ST-OUEN

165ème Arrond^t: ST-OUEN

166ème Arrond^t: ST-OUEN

167ème Arrond^t: ST-OUEN

168ème Arrond^t: ST-OUEN

169ème Arrond^t: ST-OUEN

170ème Arrond^t: ST-OUEN

171ème Arrond^t: ST-OUEN

172ème Arrond^t: ST-OUEN

173ème Arrond^t: ST-OUEN

174ème Arrond^t: ST-OUEN

175ème Arrond^t: ST-OUEN

176ème Arrond^t: ST-OUEN

177ème Arrond^t: ST-OUEN

178ème Arrond^t: ST-OUEN

179ème Arrond^t: ST-OUEN

180ème Arrond^t: ST-OUEN

181ème Arrond^t: ST-OUEN

182ème Arrond^t: ST-OUEN

183ème Arrond^t: ST-OUEN

184ème Arrond^t: ST-OUEN

185ème Arrond^t: ST-OUEN

186ème Arrond^t: ST-OUEN

187ème Arrond^t: ST-OUEN

188ème Arrond^t: ST-OUEN

189ème Arrond^t: ST-OUEN

190ème Arrond^t: ST-OUEN

191ème Arrond^t: ST-OUEN

192ème Arrond^t: ST-OUEN

193ème Arrond^t: ST-OUEN

194ème Arrond^t: ST-OUEN

195ème Arrond^t: ST-OUEN

196ème Arrond^t: ST-OUEN

197ème Arrond^t: ST-OUEN

198ème Arrond^t: ST-OUEN

199ème Arrond^t: ST-OUEN

200ème Arrond^t: ST-OUEN

201ème Arrond^t: ST-OUEN

202ème Arrond^t: ST-OUEN

203ème Arrond^t: ST-OUEN

204ème Arrond^t: ST-OUEN

205ème Arrond^t: ST-OUEN

206ème Arrond^t: ST-OUEN

207ème Arrond^t: ST-OUEN

208ème Arrond^t: ST-OUEN

209ème Arrond^t: ST-OUEN

210ème Arrond^t: ST-OUEN

211ème Arrond^t: ST-OUEN

212ème Arrond^t: ST-OUEN

213ème Arrond^t: ST-OUEN

214ème Arrond^t: ST-OUEN

215ème Arrond^t: ST-OUEN

216ème Arrond^t: ST-OUEN

217ème Arrond^t: ST-OUEN

218ème Arrond^t: ST-OUEN

219ème Arrond^t: ST-OUEN

220ème Arrond^t: ST-OUEN

221ème Arrond^t: ST-OUEN

222ème Arrond^t:

A) | aux moniteurs Z, je vous demande, en tenant compte de l'autorité que leur confèrent leurs fonctions administratives, d'examiner si les moniteurs Z actuellement désignés sont bien qualifiés comme compétence et, dans la négative, de m'adresser toutes propositions utiles pour leur remplacement.

P. le Directeur
Le Chef du Service de
l'Exploitation,

Cefawiz

Note avec TV
ab
S

Copie à M. Wagner

Ref N°	guerre
Sub N°	Divers

Protection des attaques aériennes

N.B.N.V.

MINUTE

Le 29 mars 1943
f. f. f.

... 1. Annexe

NORD	
Service Central	
31 MARS 1943	
Ref G	File
N° 4002	L491

A. à la 1. V (1 a 5)

M. M. Warinier. Secrétaire

N° 1868
à ma transmission du 22-2-43 de la copie de la Note Ex. N.
n° 3 N. 1345 de la Direction de l'Exploitation et

l'Unité d'enseignement d'instruction qui ont
été organisés à l'intention des moniteurs à la
25 février et 3 mars dernier.

En raison de la nouvelle mission qui vient
de leur être confiée, je vous demande, en l'entrant
compte de l'autorité que leur confient leurs
fonctions administratives, d'expanser à ces moniteurs
et actuellement désignés dans votre arrondissement, sont
toujours bien qualifiés ^(pour exercer cet emploi), dans la néga-
tive, vous voudrez bien m'adresser toutes propositions
utiles pour leur remplacement.

g. g.

b. b.

91 91 91

29 MARS 1943

Cette mission est celle
commune des 1. V.
M. 07/3

Position des P.N.	Position kilométrique	Catégorie de régime en régime normal	Régime normal des P.N.			Régime adopté en application de l'arrêté interministériel				Observations
			avec barrières gardées (1)		Autres P.N. (2)	P.N. avec barrières concédés à des particuliers		P.N. sans barrières et non gardés.		
			Jour	Nuit		Jour	Nuit			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
2	8 ³²⁵	2°	F	F		B	B			
5	13 ³⁹⁰	3°	F	F		B	B			
6	17 ¹⁰⁸	1°	O	F		A	B			
7	17 ⁴⁹⁶	2°	F	F		B	B			
8	19 ⁰⁴⁰	2°	F	F		C	C			
9	23 ⁸⁹⁵	3°	O	F		A	B			
10	24 ⁶³⁵	2°	O ⁽³⁾	F		A	B			
11	27 ²²⁵	2°	F	F		B	C			
12	31 ⁰²⁵	2°	F	F		B	B			
13	31 ⁵⁸⁰	2°	F	F		B	C			-d°-
14	31 ⁹³⁴	2°	F	F		B	B			
15	32 ⁵⁵⁹	2°	F	F		B	B			
16	33 ¹⁹²	2°	F	F		B	B			
17	34 ⁴⁰⁶	2°	F	F		B	B			
18	35 ⁷⁶¹	2°	F	F		B	B			
19	36 ⁰⁶⁸	2°	F	F		B	B			
20	36 ⁸⁶¹	2°	F	F		B	B			
21	37 ³⁵¹	2°	F	F		B	B			
22	39 ³¹²	1°	O	F		A	B		

(1) - O = ouvert; F = fermé.

(2) - NG = Non gardé sans barrières; P = Concédés à des particuliers.

Copie à la magistrature

ANNEXE

Guerre
d'avers
Protection des
attaques aériennes

MINUTE

V.B.N.M.

26 JUIN 1943

(Bijl)

Le 26 - 6 - 43.

NORD

1 JUL 1943

Fait le 29/6/43

Rép G	Pièce
N° 4002	2801

M. M. les E.V. 1a

Mme Warmer - Sigrist.

Suite à ma transmission du 29
mars 1943 de la copie de la lettre du
17.3.43 de M. le Directeur Général à
la H. V. D. Zürich relative à la protection
des personnel de la S.N.C.F. détaché
à la Reichsbahn.

d'urgence
je vous prie de me faire connaître
si le cas vise dans la telle lettre
vous a été signalé dans un
arrondissement.

38

117

S.N.C.F.

Région du Nord

Le Directeur

EX.N.m.r3 n°1319

Guerre
vers
Protection
contre les
attaques
auternes

PARIS, le

- 6 MAI 1943

NORD

10 MAI 1943

COPIE pour Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

M. HOOC

2980

Comme suite à ma transmission même référence du 14 écoulé en le priant de vouloir bien donner les instructions utiles au magasin du Moulin Neuf.

P/ le Directeur
Le Chef du Service de l'Exploitation,

Accordé

Service Central du
Mouvement

27 Avril 1943

4ème Division
4200 M.140.610.2

Monsieur le Directeur de la Région Nord,

Défense passive

Matériel Z

Suite à la lettre 4074 M.140.610.2 relative à l'affaire citée en marge.

Je vous informe que seuls les A.N.P. 31 grande taille vous seront expédiés de St-Priest, le reste du matériel (A.N. P.31, T.O., sacs de transport, cartouches, monobloc, tuyaux de caoutchouc) le sera de Lyon.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien donner les instructions utiles pour que le retour des emballages vides soit effectué, soit sur St-Priest, soit sur Lyon, suivant leur magasin d'origine.

Ces expéditions seront faites en service à l'adresse des Chefs des gares précitées, qui seront chargés de les faire parvenir à leur destinataire.

P/ le Directeur
du Service Central du Mouvement,

S. DARGEOU

7 MAI 1943

à demain 11h

m. wagnon

m. Bayon

Copie à m. Wagnon

avec instruction conformément à ma transmission du 16.4.43

dup. à off. Wagnon

(relatif à cette affaire)

17.5.43

fl de 15/5/43

F. Lefèvre

CLASSER

48

S.N.C.F.

Région du Nord

Le Directeur

EX.N.m/r.³ N° 1808.

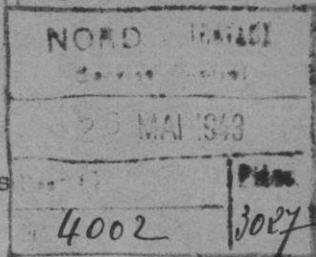
*Guerre
droits
protection contre les
attaques aériennes*

Paris, le

21 MAI 1943

COPIE TRANSMISE

Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des
BATIMENTS.



24 MAI 1943
Au semaun D
M Wagner M Bayon My 28/5

Comme suite à précédentes transmissions relatives à la même affaire,
en le priant de vouloir bien donner les instructions nécessaires au Maga-
sin du MOULIN-NEUF.

P. le Directeur,
Le Chef du Service de l'Exploitation,

cmr

S.N.C.F.

10 Mai 1943

Service Central
du Mouvement

4ème Division

4258 M.140.610.2

Défense Passive

Matériel Z.

M. le Directeur de la Région

NORD,

Suite à la lettre 4200 M. 140.610.2 du 27 Avril 1943 relative
à l'affaire citée en marge.

Je vous informe que le Représentant à LYON du D.M.P. de
SAINT-PRIEST, vient de nous demander de faire retourner tous les
emballages vides à St-Priest.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien donner les instruc-
tions utiles au Service intéressé de votre Région.

Les expéditions seront à effectuer suivant les indications de ma
lettre du 27 Avril 1943 précitée.

P. le Directeur du Service Central
du Mouvement,

s.NIVELET.

VB. N.m

Copy a Mr Warnez

avec priere de faire le nécessaire
+ dup. à M. Wagner (et Bayon)
28.5.43

St. Azur

*fait 28/5/43
C. Bureau*

M. Rave
GLAD

Copie pour Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction (pour
Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments) information.

S.N.C.F.

Région du Nord

Exploitation

Division du Mouvement

E.M.M/r³ N° 1.845

Guerre divers
Protéger contre les
attaques aériennes

Paris, le

25 MAI 1943

Copie transmise

à la Sous-Commission de Défense Passive

de Paris-Nord, Lille, St-Omer,
Amiens, Douai, St-Quentin

N° 50

27 MAI 1943

Rey G

fax

N° 4002

3038

26 MAI 1943

M. Semaux

par l'intermédiaire de Monsieur le Chef de l'Arrondissement
de l'Exploitation

pour information.

Les appareils I.L.D. type Fenzy G.M. prévus à recevoir,
sont destinés aux équipes d'incendie :
1^e- des Centres dotés d'un chef local de Défense passive,
2^e- des Grands ateliers.

Copy à la n. I.V. (1 a 5)

- à Warinier.

m. Groux

pour le tenir au courant.

+ dup. à M. Wagnon

31.5.43

Le Président de la Commission Régionale
de Défense Passive

Signé : MARLIER

Copie pour Monsieur le Directeur de la Région NORD
à titre d'information, en l'avisant qu'en première étape une
dotation de 196 appareils I.L.D. est prévu pour sa Région.

P. Le Directeur
du Service Central du Mouvement,
(s) DARGEOU

4276 N.140.681.1

17 Mai 1943.

Défense Passive

Monsieur le Directeur de la Région
SUD-EST

Matériel Z pour
les équipes de
D.P. en Z.O.

En réponse à votre lettre AG D.10/328 du 10 courant relative à l'affaire citée en marge, je vous informe que, suite à une demande adressée par mes soins à la Direction de la Défense Passive le 22-1-43, celle-ci poursuit actuellement les tractations nécessaires à l'obtention, par ses Services, d'appareils I.L.D. type Fenzy G.M.

Dès que ces tractations auront pu aboutir, les équipes de D.P. de la S.N.C.F. seront dotées par priorité du matériel susvisé.

La première étape prévoit pour votre Région une dotation de 176 appareils isolants I.L.D.

Il n'y a donc pas lieu, à mon avis, de procéder actuellement à l'achat d'appareils isolants "L'Oxymasque".

P. Le Directeur du Service Central du Mouvement

Copie à M. Wagner / P. 26 MAI 1943 g 4 3

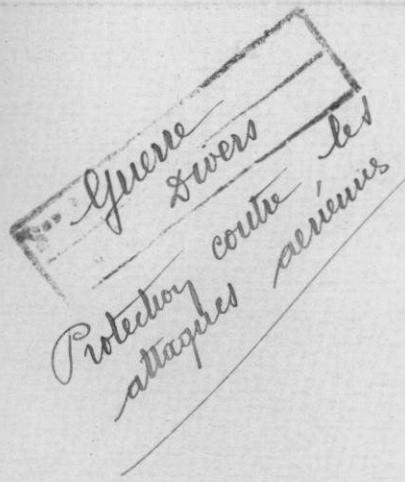
Opérat. S. F. Annexes

Honneur le Directeur

VBNVR

MINUTES

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
26 MAI 1943	
Rép' G	Pièce
N° 4002	3043



Suite à votre Note Ex. N. n. n° 3 N. 1345 du
19 mars 1943 relative à l'instruction à du personnel.

J'ai l'honneur de vous confirmer que les moniteurs à du Service de la Voie et des Bâtiments sont bien qualifiés pour ~~enseigner cette instruction au personnel~~ éduquer cette instruction au personnel et pour contrôler dans leur zone d'action la stricte application des mesures de défense passive.
(tels à des départs en réaction ou en allumage)
Les changements ci-après sont à apporter à la liste antérieure des moniteurs à du Service V.B.:

M. Faillon Marcel - Chef de section remplace M. Gerandier

Hardy - Paul Duquen - d - M. Costa

Carlier Emile , chef de section - d - M. Roger

Alimi Jean employé - d - M. Grivise -

V.B.D.

708

38 1007

CDM

G

CDM

(1) - O = ouvert; F = fermé.

(2) - NG = Non gardé sans barrières; P = Concédées à des particuliers.

y annexé à
fond de
guerre
Protectorat

Grouperont les réponses des I.V.

(suite à la
Note du 19 mars. 1943 de
M. le directeur de l'Exp.)

— —

à annexer à la
lettre de M. Guillaumat
M. le directeur du 28.5.43

)

G.M.P.
PARIS

LIGNE d'ARGENTEUIL à JUVISY
(Ligne d'Intérêt Général)

P.N. Position des Position	Position kilo- métrique	Catégorie ment en régime	classe normal	Régime normal des P.N.			Régime adopté en applica- tion de l'arrêté interministériel				Observations
				avec barrières gardées (1)		Autres P.N. (2)	P.N. avec barrières	P.N. concé- dés à des parti- culiers	P.N. sans barriè- res et non gardés.		
				Jour	Nuit						
1	2	3		4	5	6	7	8	9	10	11
20	41 ³⁵⁵	1°		0	F		A	B			
21	44 ⁸⁵¹	1°		0	F		A	B			
22	46 ⁸¹¹	1°		0	F		A	B			
23	47 ⁵⁷²	2°		0 art. 28	F		A	B			
24	47 ⁹⁵⁴	2°		0 art. 28	F		A	B			
25	48 ²³⁹	1°		0	F		A	B			
26	49 ⁶⁵⁴	2°		0 art. 28	F		A	B			
27	50 ⁶⁶⁰	3°		0 art. 28	F		A	B			
28	51 ¹⁶⁰	2°		0 art. 28	F		A	B			
28 ^A	51 ⁴²⁸	3°		F	F		B	B			{ barrières manœuvrées à dis- tance par la garde du P.N. 29
29	51 ⁷⁵²	1°		0	F		A	B			
29 ^A	52 ⁶⁰⁸	3°		F	F		B	B			{ Par suite de la suppression de { la manœuvre à distance du P.N. { 29 ^A la garde du P.N. 30 doit, le { cas échéant, assurer l'ouver- ture à pied d'œuvre.
30	52 ⁹⁵⁷	3°		F	F		B	B			
36	59 ⁰⁸⁶	3°		F	F		B	B			
38	61 ⁷¹⁸	1°		0	F		A	B		

(1) - 0 = ouvert; F = fermé.

(2) - NG = Non gardé sans barrières; P = Concédés à des particuliers.

Voie et Bâtiments
1^{er} ARRONDISSEMENT
VB.H...va.1

ANNEXE

MBR/MB

PARIS, le 19 JUIN 1943.

Service des

- 1 JUIN 1943

Rép^r G

Monsieur WAGNON,
N° 4002

Pièce
3043

Défense passive.

Instruction Z.

Suite à votre note du 29 écoulé, relative aux conférences à faire par les instructeurs Z, je vous informe que je désigne les agents ci-après, pour ces tournées de conférences:

M.M. BOUCHER Marcel, S/Chef de Section, à Paris.

FAILLON Marcel, Chef de Section, à La Chapelle.

HARDY Paul, piqueur, à La Chapelle.

/ L'Ingénieur de la Voie,

Shand

M Bayin

May 22/4

Honoré Guérin,

M. M. Faillon et Hardy sont les destinés à remplacer les moniteurs Z titulaires ou seulement désignés pour faire ces conférences.

eg - 4-43

AM

Paris le 11. Mai 1943. (CHBN)

Defense Passive Instruction Z.

Monsieur Wagner,

-14-

Réponse à votre note, au verso, du 29-11-11 ;
M. Faillou remplace M^e Gérardig.
M. Hardy 80 M^e Coste
Les moniteurs Z du 1^{er} arrond. V.B.
sont donc :

M. M. Bouchier Marcel chef de section chargé
Faillon Marcel chef de section des conférences
Hardy Paul Piquier
Garnier chef d'atelier à Creil.
Guennecou chef de district à Epinay.

L'Ingénieur de la Voie

Chart

MONTANT DE LA REDEVANCE POUR		TOTAL		des Sommes		à retenir		Somme		KWh consommés		G A Z		Location compteur		Prix unitaire		Location compteur		Prix unitaire		Location compteur		m ³ consummés		E A U		Somme à retenir		Location compteur		Prix unitaire		m ³ consummés	
------------------------------	--	-------	--	------------	--	-----------	--	-------	--	---------------	--	-------	--	----------------------	--	------------------	--	----------------------	--	------------------	--	----------------------	--	-----------------------------	--	-------	--	--------------------	--	----------------------	--	------------------	--	-----------------------------	--

Trimestre 193

faite aux agents du service

CITE DE

Digitized by srujanika@gmail.com

HERMIEU-PARIS - 50 carnet de 100 p. Ac: 10960-9-28

(1)

Feuille N° (1) { et unique et dernière.

V. 270

REDEVANCES

ET/R

AMIENS, le 2 AVRIL 1943

ANNEXE

N° 1 FAUVEL	
- 1 JUIN 1943	
Rép.	Pièce
N° 4002	3043

Monsieur WAGNON,
Chef de la Subdivision des Réglements,
Surveillance et Sécurité,
à PARIS

VB.N. va2

Défense Passive

Moniteurs Z

Votre note VB.N.vr du 29 mars
1943, relative à la désignation de nou-
veaux moniteurs Z suite à la nouvelle
mission qui vient de leur être confiée.

Les agents actuellement désignés
pour servir de moniteurs Z, dans mon ser-
vice, sont :

M.M. ROGER Alfred, ouvrier 2ème classe,
Moniteur titulaire

FAUVEL Robert, expéditionnaire,
Moniteur adjoint.

Par suite du départ en Allemagne
de M. ROGER, je propose pour le remplacer
de désigner:

M. CARLIER Emile, Sous-Chef de Section,
à AMIENS

dont les fonctions administratives lui
confèrent toute l'autorité nécessaire pour
exercer avec compétence au cours de ses
tournées les nouvelles attributions con-
fiées aux moniteurs Z.

L'Ingénieur de la Voie,
y Chef d'Arrondissement,
Drey

D
V. B. N. n° 3

ANNEXE

S. Zemtsov, le 2^e April 1943

NO 10	1943
- 1 JUIN 1943	
REP. G	Pièce
F. A. 002	8043

Monsieur Wagner

Suite à notre note VBN-N° du 29.3.43
relative à la révision de la bibliothèque
des ministères Z en raison de la
nouvelle mission qui vient de leur
être confiée.

Après examen de la concession je
ne vois pas de modifications à
apporter en ce qui concerne les
agents désignés par le Dr Monod.

Le chef d'arrondissement Y. D.

Hau

YB M/r a H

Lille, le 2 mai 1943.

ANNEXE

- 1 JUIN 1943

Monsieur Magnon

Rép^{re} G

N° 4002

Pièce

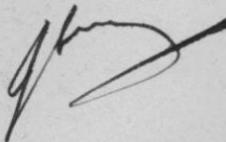
3043

Suite à votre note du 29 mars 1943.

J'ai l'honneur de vous informer
que les moniteurs Z actuellement
désignés dans le H^e Arrt. Y.B.

M.M. Boitel, chef de section
et Caron, Contrôleur Technique
sont toujours bien qualifiés et
compétents pour exercer cet
emploi.

Le Chef d'Arrondissement,



113 N.V. 2/5
Défense passive

Carras N° 1. V.43 IX

ANNEXE

Monsieur Wagner

Rep.

N° 1002

JUIN 1943

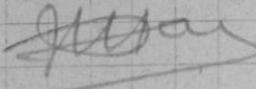
Pièce.

3043

Suite à votre note du
29 Mars dernier et à votre trou-
mission du 22.2.43 de ce Cogni de la
Note E.O.N. m.r.3 N° 1345 de Ma le Direct-
teur de l'Exploitation

Je vous confirme que les
militaires à mon service sont
toujours bien qualifiés et
compétents pour exercer
et emploie, suite à la nouvelle
mission qui vient de leur
être confiée

Le Chef du 5^e Arrond^e V.B.



Région du NORD
Voie et Bâtiments
A.M.L. des S.E.S.
S-OUEN-les-DOCKS

DEFENSE PASSIVE

Momiteur Z.

VBN. vr

St-Ouen, le 23 Avril 1943 OG

NO

- 1 JUIN 1943

Rép. G

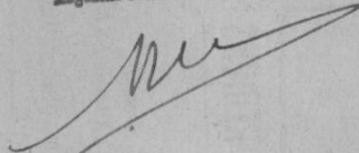
Pièce

Monsieur WAGNON, 4002 3043

ANNEXE

Suite à votre lettre référence ci-contre du 29 écoulé, je vous informe que le Momiteur "Z" des Services Electriques de SAINT.OUEN, est toujours bien qualifié et compétent pour exercer cet emploi.

L'Ingénieur Chef des Ateliers,
Magasins et Laboratoires des S.E.



ANNEXE

PARIS, le 29 Mars 1943. D 104VAUX
S. 104VAUX

VB/H. 104

Monseigneur Wariniez,

- 1 JUIN 1943	
Bén Cr	Pièce.
N 4008	3043

Suite à ma transmission du 22 Février 1943 de la copie de la Note E.M.N.R./R³ N°1345 de M. le Directeur de l'Exploitation et aux séances d'instruction qui ont été organisées à l'intention des moniteurs Z les 25 Février et 3 Mars derniers.

En raison de la nouvelle mission qui vient de leur être confiée, je vous demande, en tenant compte de l'autorité que leur confèrent leurs fonctions administratives, d'examiner si les moniteurs Z actuellement désignés dans votre Arrondissement, sont toujours bien qualifiés et compétents pour exercer cet emploi. Dans la négative, vous voudrez bien m'adresser toutes propositions utiles pour leur remplacement.

MOULIN-WEIL

Bureau de Paris

31 MARS 1943

M. P. Moulin-Weil
M. Forestier

WAGNON

Monseigneur Wagnon,

les moniteurs Z de M.U sont toujours qualifiés pour exercer leur emploi

1/4

L'Institut National
des Moniteurs et des Experts